



Délibération n°2020-06

Le Comité Syndical du SMALIM, réuni le 4 février 2020 sous la présidence de Monsieur Christophe COULON son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la présentation du rapport d'activités des services du SMALIM pour l'année 2019,

Vu les interventions des délégués lors du Comité Syndical,

Sont présent(e)s :

Monsieur Christophe COULON avec le pouvoir de Monsieur Xavier BERTRAND, Monsieur Jacques DANZIN, Madame Christelle DELEBARRE, Monsieur Luc FOUTRY, Monsieur Nicolas LEBAS, Madame Irène PEUCELLE,

Monsieur Régis CAUCHE, Monsieur Philippe HOLVOOTE avec le pouvoir de Monsieur Eric DURAND.

Sont absent(e)s / excusé(e)s :

Monsieur Xavier BERTRAND, Monsieur Philippe EYMERY, Madame Claire MARAIS-BEUIL,

Monsieur Alain BERNARD, Monsieur Bernard DEBREU, Monsieur Eric DURAND, Monsieur Gilles PARGNEAUX,

Monsieur Joël DUYCK, Monsieur Bruno FICHEUX.

Le quorum constaté,



PREND ACTE

Du rapport d'activités pour l'année 2019 des services du SMALIM.

Votes Pour : 10
Ne participent pas au vote : 0
Abstentions : 0
Votes Contre : 0

Christophe COULON
Président du SMALIM